

**MAIRIE DE MARTEL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Procès-verbal de la séance du jeudi 26 janvier 2023**

*Approuvé en séance du conseil municipal du 23 mars 2023*

\*\*\*\*

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19      Présents : 14      Votants : 19**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six janvier à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur convocation en date du 21 janvier 2023 adressée par le maire Raphaël DAUBET et sous la Présidence de Monsieur Raphaël DAUBET, Maire.

**PRESENTS :** Raphaël DAUBET – maire, Yannick OUBREYRIE – 2<sup>nd</sup> adjoint, Marie-France SOURZAT – 3<sup>ème</sup> adjointe, Michel LEVET, 4<sup>ème</sup> adjoint, Sylvie COUMES – 5<sup>ème</sup> adjointe, Colette VERGER, Christine HENON, Christophe GUINOT, Olivier GIL, Jérôme ARESTIER, Frédéric VERGNES, Jean-Pascal TESSEYRE, Christian FAGES, Pierre VERDIER

**EXCUSES :**      **Marianne MONIER** donne pouvoir à **Christine HENON**  
                    **Sandrine BERGOUGNOUX** donne pouvoir à **Yannick OUBREYRIE**  
                    **Michèle FOURNIER-BOURGEADE** donne pouvoir à **Raphaël DAUBET**  
                    **Jacques MORDRET** donne pouvoir à **Sylvie COUMES**  
                    **Madeleine CAYRE** donne pouvoir à **Christian FAGES**

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h30 et constate que le quorum est atteint.

### **1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Monsieur Jérôme ARESTIER est désigné à l'unanimité des présents et représentés.**

### **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **3. PALAIS DE LA RAYMONDIE : PRESENTATION DE L'ETUDE PATRIMONIALE PAR GAËLLE DUCHENE (ARCHITECTE DU PATRIMOINE) ET VALERIE ROUSSET (HISTORIENNE DE L'ART ET ARCHEOLOGUE DU BATI)**

Monsieur le maire rappelle qu'après la définition des besoins analysée au travers l'étude assistance à maître d'ouvrage confiée au cabinet Présents, une étude patrimoniale, exigée par la DRAC, pour cerner les enjeux patrimoniaux de l'édifice a été confié à Gaëlle Duchêne, architecte du patrimoine et Valérie Rousset historienne de l'art et archéologue du bâti.

Mme Rousset présente l'analyse historique des différentes ailes du palais et les éléments qui pourraient être reconquis et mis en valeur. Elle souligne l'importante volumétrie du bâtiment et le système de circulation du 14<sup>ème</sup> siècle reliant les différentes ailes, modifiés au fil du temps par des découpages horizontaux de niveaux en certains endroits. C'est le cas de l'aula, grande salle majeure du palais au 14<sup>ème</sup> siècle, qu'un remaniement des bureaux et appartements permettrait de retrouver.

Mme Duchêne confirme le caractère exceptionnel, quasi unique en France, de ce palais civil dont il serait intéressant de restituer l'organisation initiale. L'étude permet de recomprendre le bâti et réfléchir à comment organiser les activités selon les enjeux et contraintes de mise en accessibilité et d'implantation des ascenseurs. Elle présente les plans et coupes des aménagements de salles et connexions qui pourraient être réalisés.

M. le Maire remarque que la restitution de l'aula permettrait d'avoir, avec la salle des pigeons, deux grandes salles équivalentes à l'actuelle salle des fêtes, soit près de 500 m<sup>2</sup>. Il précise que rien n'est arrêté à ce stade de réflexion mais que la mise en accessibilité et sécurité est obligatoire. Il soumet les enjeux sur l'utilisation du palais : maintien de l'école de musique, agrandissement du musée, création d'espaces de vie associative supplémentaires. Il rappelle que la salle des fêtes est réservée toute l'année et souligne la chance d'avoir au cœur de la ville une structure qui peut accueillir une vie associative riche qui participe à la dynamique de la ville et profite à tout le monde.

Compte tenu du caractère historique de l'édifice il sera nécessaire d'approfondir l'étude patrimoniale, notamment dans les parties cachées (piquages, présence de fresques ...). Le projet final devrait être présenté pour la fin de l'année à l'issue de l'étude de maîtrise d'œuvre. C'est un projet de très long terme pour lequel il conviendra de définir, au regard des capacités financières et des subventions obtenues, des tranches de travaux.

Le projet dans sa globalité est estimé à 5 millions d'euros, pour lequel 80 % de subventions sont espérées. Des études complémentaires qui devraient s'étaler sur un an devront être engagées avant de pouvoir débiter les travaux.

J. Arestier demande si une étude des sous-sols a été réalisée. G. Duchêne répond que non. Elle précise que préalablement aux travaux, des études archéologique, structurelle, thermique, acoustique devront être entreprises. Ceci selon la destination des espaces. Certains ne seront pas concernés par les études, d'autres demanderont des études particulières comme le musée, les salles de spectacles.

M. le maire affirme son souhait de faire du palais un bien commun au service des martelais et d'asseoir son rôle d'outil structurant. Il interroge le conseil sur l'aménagement proposé d'une entrée commune entre le musée et l'office de tourisme.

G. Duchêne souligne l'importance d'avoir un espace d'accueil qui permet de recevoir des groupes et un espace boutique dans un musée.

M. le Maire remarque que le musée possède de très belles collections et représente un vrai enjeu. Il est classé musée de France et est le musée archéologique du nord du Lot. Il est vital pour sa survie d'affirmer ses atouts, en complémentarité avec les autres projets muséographique des alentours. Il n'enregistre actuellement que 400 entrées par an alors qu'il devrait pouvoir en capter 20 à 30 000 et que le train touristique en reçoit 100 000.

P. Verdier demande s'il est prévu une petite salle pour faire des projections vidéo et souligne l'intérêt pour les visiteurs de mettre en connexion l'histoire de Martel avec son patrimoine. G. Duchêne répond que cela sera à définir dans le cahier des charges du musée.

C. Fages s'enquiert des coûts d'exploitation. G. Duchêne répond qu'ils seront étudiés lors de la phase programmation en fonction des choix politiques qui seront faits.

C. Fages demande quelle serait la piste la plus intéressante d'un point de vue énergétique et si la géothermie serait envisageable.

G. Duchêne évoque pour les grandes salles des dispositifs de plafonds rayonnant laissant les poutres apparentes mais précise que c'est l'étude thermique qui le définira en fonction de l'utilisation des salles.

M. le Maire remercie Mmes Duchêne et Rousset.

#### **4. AVIS SUR L’AFFILIATION VOLONTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA AU CENTRE DE GESTION DU LOT**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Martel est affiliée au centre de gestion du Lot. Ce dernier sollicite l'avis de ses membres sur la demande d'affiliation volontaire du syndicat mixte du Limargue et Ségala au 1<sup>er</sup> janvier 2023

M. le Maire propose de donner un avis favorable à cette affiliation.

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés**

#### **5. AVIS SUR LA CREATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CAUVALDEX**

M. le Maire rappelle que Cauvaldor s'est doté à l'origine d'une agence de développement économique sous un format associatif, Cauvaldex.

La nouvelle mandature a souhaité mettre en place une convention d'objectifs et de moyens avec transformation du statut associatif en société publique locale (SPL). Ceci d'une part sur injonction de la cour des comptes car l'association étant intégralement financée par Cauvaldor elle pouvait être considérée comme une « association transparente ». D'autre part, le statut de SPL permet d'en modifier le fonctionnement avec une assemblée générale des actionnaires constituée des 77 communes de Cauvaldor et un conseil d'administration élu parmi les représentants des communes. Le payeur sera ainsi le décideur. Un comité consultatif constitué d'entrepreneurs pourra par ailleurs être mis en place.

Il est proposé à chaque commune de prendre une action à hauteur de 150 €. Des missions de conseil pour le compte de ses actionnaires pourront ainsi être menées par Cauvaldex.

En réponse à P. Verdier, M. le maire précise que Cauvaldex ne pourra intervenir que pour ses actionnaires.

C. Fages se dit favorable à un outil en faveur du développement économique mais rappelle les dérives coûteuses qui ont eu lieu avec les anciens statuts. Il affirme son attachement à un contrôle externe et indépendant. La nouvelle forme juridique n'apporte pas d'éléments sur un conseil de surveillance qui permettrait d'éviter de nouvelles dérives.

M. le Maire répond que ce contrôle est obligatoire de par la loi et s'exerce au travers du régisseur et de la cour des comptes. Il précise que le budget de fonctionnement de Cauvaldex s'élève à 600 000 € exclusivement en provenance de Cauvaldor. Cauvaldex n'a pas de budget investissement et n'a pas le droit de passer de contrats mais il génère de l'investissement sur le territoire grâce aux porteurs de projets qu'il suit.

Pour la construction du projet de SPL, Cauvaldor a été accompagnée par des avocats spécialisés et par la fédération des Etablissements Public Locaux. Le choix de conserver l'outil Cauvaldex a été fait après expertise et vérifications.

Y. Oubreyrie remarque que Cauvaldex est un outil fondamental pour les entreprises pour qui il constitue un guichet unique qui permet d'actionner des leviers importants au niveau économique.

M. le Maire soumet au conseil l'approbation de la création de la SPL Cauvaldex et la prise d'une action.

Adopté à 16 voix pour et trois contre (MM. Tessyre, Fages et Cayre)

## **6. FONDS DE CONCOURS CAUVALDOR AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS ET REQUALIFICATION PAYSAGERE – ACCEPTATION**

M. le Maire informe le Conseil que Cauvaldor a attribué à la commune un fonds de concours à hauteur de 28 901,81 € pour la rénovation de la façade de l'ancien hospice et la végétalisation des espaces publics.

Il propose au Conseil d'accepter ce fonds de concours

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés**

## **7. APPEL A PROJETS DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2023 – AMENAGEMENT ENTREE DE VILLE AVENUE DE LA DORDOGNE**

M. le maire propose de solliciter des subventions pour les travaux d'aménagement de l'entrée de ville avenue de la Dordogne. Ce projet est estimé à 154 418,24 €, dont 6 218,24 € d'acquisition foncière pour la liaison Malepique.

M. Fages demande le détail du projet. M. le Maire précise qu'il regroupe la création d'une liaison douce lotissement Malepique – avenue de la Dordogne, la création d'un cheminement piéton avenue de la Dordogne et le réaménagement de la place du monument aux morts.

M. le maire soumet au conseil le plan de financement :

Postes de dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Taux conforme au taux critère pour la DETR
Acquisitions immobilières	6 218 €	DETR	77 209,12 €	50 %
Etudes	3 800 €	Etat autre (préciser) :		0 %
Maîtrise d'œuvre	10 300 €	Conseil départemental		0 %
		Conseil régional	23 162,73 €	15 %
Travaux	134 100 €	Fonds de concours		0 %
		Autres : amendes de police	23 162,74 €	15 %
Autres		Emprunt		0 %
		Fonds propres	30 883,65 €	20 %
		Total autofinancement	30 883,65 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>154 418,24 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>154 418,24 €</b>	<b>100 %</b>

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés**

## **8. APPEL A PROJETS DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2023 – AMENAGEMENT AIRE D'ACCUEIL CAMPING-CAR**

Y. Oubreyrie indique que, comme suite aux remarques formulées lors du dernier conseil, il a retravaillé avec P. Verdier et Camping car park, le projet de convention. Les points revus concernent notamment les tarifs qui seront fixés par la commune, le nombre de personnes accueillies gracieusement qui sera limité à 100 et sur une période choisie par la commune, l'évolution de la part fixe de rémunération qui sera limitée à 70% de l'inflation. La durée de la convention est ramenée à 5 ans au lieu de 10.

La fixation des tarifs sera étudiée en commission des finances.

Le projet d'aménagement est estimé (hors travaux préparatoires réalisés en régie) à 40 627 € et pourrait être financé selon le plan de financement suivant :

Postes de dépenses	Montant HT		Montant	Taux conforme au taux critère pour la DETR
Acquisitions immobilières		DETR	14 219,45 €	35 %
Etudes	933 €	Etat autre (préciser) :		0 %
Maîtrise d'œuvre		Conseil départemental		0 %
		Conseil régional		0 %
Travaux	39 694 €	Fonds de concours	9 232,23 €	23 %
		Autres		0 %
Autres		Emprunt		0 %
		Fonds propres	17 175,32 €	42 %
		Total autofinancement	17 175,32 €	42 %
<b>TOTAL</b>	<b>40 627,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 627,00 €</b>	<b>100 %</b>

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet et son plan de financement

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

## 9. LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA REHABILITATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER – BIEN « CHANON »

M. le Maire propose à Nadège Castandet, cheffe de projet petites villes de demain, de présenter l'appel à projet.

N. Castandet rappelle que dans le cadre de la convention avec l'établissement public foncier Occitanie (EPF) il avait été décidé de préempter la vente du garage Chanon. Ce bien, constitué du garage et d'une maison d'habitation, a été acquis en juillet dernier par l'EPF. Le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été travaillé avec le bureau municipal et Cauvaldex. L'objectif est d'accueillir un commerce ou service ouvert à l'année et qui réponde aux besoins des habitants, génère de nouveaux flux et évite l'évasion commerciale vers Brive la Gaillarde. Les activités souhaitées sont en lien avec les cycles, articles de sport, pêche/chasse, nature, bricolage... Dans un souci d'équilibre de l'offre commerciale, les activités déjà bien représentées seraient exclues : alimentaire, artisan du bâtiment, artisan d'art et galerie d'art, restaurant, débit de boissons, profession de santé, assurance, agence immobilière, banque.

La collectivité privilégie la vente de l'ensemble immobilier mais laisse la possibilité de le scinder. Elle reste également ouverte à l'étude d'autres formes de contrats comme la location-vente. Cela permettrait à l'acquéreur de lisser les coûts des travaux qui seront nécessaires.

Le prix proposé est de 140 000 € - ou 85 000 € pour le garage seul. Le bien a été préempté à 125 000 €, la marge permettra de financer les études comme celle « sites et sols pollués » qui va être engagée par l'EPF en complément de celle réalisée par l'ancien propriétaire.

Une commission composée du Maire, de l'adjoint aux finances, de la CCI, de la Chambre des métiers et de l'artisanat, de Cauvaldex et de Mmes Castandet et Dena examinera les offres reçues et pourra auditionner les candidats. Un délai de 3 mois a été fixé pour répondre à l'AMI.

M. le Maire affirme sa volonté de sortir ce bâtiment en entrée de ville de l'état de friche. Il souligne la qualité de l'emplacement devant lequel passent plus de 3600 véhicules par jour.

C. Fages remarque que certaines activités proposées ont un seuil critique pour pouvoir fonctionner à l'année et que des activités complémentaires comme la restauration et le logement (exemple de la bicicleta à Souillac) pourrait permettre d'atteindre. Ce d'autant qu'il y aura d'important travaux à réaliser.

N. Castandet répond que l'AMI sera assoupli au besoin et M. le Maire propose de nuancer l'AMI en excluant certaines activités uniquement en activité principale.

M. le Maire dit qu'il n'est pas exclu que des enseignes fonctionnant bien puisse ouvrir une seconde boutique. Il invite les conseillers à faire appel à leur réseau pour faire connaître l'AMI.

P. Verdier remarque que dans les activités favorisées figure le bricolage alors qu'il existe déjà un magasin à Martel. Il suggère un regroupement de producteurs. M. le Maire répond que cela risquerait d'affaiblir le marché.

L'AMI sera déposé sur la plateforme publique début de semaine 5 avec une date limite de réception des offres fixée au 12 mai.

M. le maire propose d'approuver le projet d'appel à manifestation d'intérêt.

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

## 10. MOTION EN FAVEUR DE LA DESSERTE ET DU DESENCLAVEMENT FERROVIAIRE DU LOT

M. le Maire soumet au conseil la motion en faveur de la desserte et du désenclavement ferroviaire. Cette dernière réclame notamment le maintien de l'unicité de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT), refuse une desserte du Lot au rabais et invite le Conseil départemental du Lot et la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée à conditionner le versement de l'aide à la LGV à des engagements contractualisés sur la ligne POLT.

C. Fages donne lecture d'une déclaration des élus de l'opposition :

*« Nous voterons la motion présentée en conseil municipal concernant la ligne ferroviaire POLT. Cependant, nous tenons à affirmer notre complet désaccord sur l'inutile et très coûteuse LGV Bordeaux Toulouse. Plus de 14 milliards d'euros avec à la clé la destruction de 6 300 hectares de terres agricoles, la desserte au rabais de villes intermédiaires et l'abandon de lignes régionale pour un gain de temps estimé à 22 minutes !*

*Nous réaffirmons notre volonté de voir abandonner ce projet et que les sommes concernées soient réattribuées à la rénovation des lignes TER de Nouvelle Aquitaine et Occitanie et à la modernisation de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse.*

*Par ailleurs, nous condamnons également les propos du Président du Département concernant l'abandon de la ligne Cahors Capdenac pour en faire une voie verte onéreuse alors que le développement des voies régionales et du fret ferroviaire n'a jamais été aussi urgent.*

*Nous aurions souhaité une motion plus claire sur les enjeux du rail et une condamnation ferme et sans ambiguïté des projets pharaoniques qui ne correspondent pas aux enjeux d'aujourd'hui. »*

M. le Maire soumet au vote la motion

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés**

### **11. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Un Noël à Martel** : M. le maire signale le don effectué par 3 entreprises pour cette opération : AREAS : 200 €, MAVIPAL 400 €, DEL ASSOCIES : 300 €. Il remercie ces entreprises qui participent ainsi à la vie de Martel l'hiver.

**Parc Monti** : M. le maire fait part des inquiétudes de la population concernant la perte de places de stationnement à Martel. Il tient à rassurer les Martelais sur l'aménagement du parc Monti qui permettra 250 places de stationnement matérialisées sur l'esplanade inférieure, des places PMR et quelques places sur la plateforme longeant la route départementale.

**Avenue de Turenne** : M. Levet signale que les travaux sur l'avenue de Turenne se poursuivent sans problème particulier avec les riverains. La circulation est possible le soir.

**ZA Les Bourrières** : M. le maire fait part de l'avancée des travaux sur cette zone

**Signalisation** : M. Levet informe le conseil que les panneaux « Les plus beaux villages de France » seront installés semaine prochaine. La piétonisation de la place Henri Ramet sera également mise en œuvre. Pour répondre à l'inquiétude des riverains de la place de la Bride qui craignent un transfert du stationnement sur cette place, la signalétique sera modifiée.

**Etude stationnement** : M. le maire signale que l'étude sur le stationnement et la circulation a débuté et mis en évidence des incohérences au niveau de signalisation qu'il conviendra de corriger avant la saison estivale.

**Rallye Castine** : M. Fages fait part d'un courrier adressé à la mairie à l'attention du conseil municipal par le collectif s'opposant au passage du rallye castine dans les gorges de la Doue et dont les élus n'ont pas eu connaissance. Mme Dena répond que ce courrier est bien arrivé en mairie et sera abordé au prochain bureau municipal. C. Fages souhaiterait que le conseil municipal et le maire puisse agir pour que cet espace naturel soit sacralisé.

**Information des élus** : C. Fages demande que la lettre d'information pluriannuelle sur la méthanisation, adressée aux élus sur la messagerie de la mairie, soit bien communiquée aux conseillers municipaux.

**Collège** : C. Fages demande si la commune a les plans du projet de rénovation du collège. M. le maire répond que l'on ne dispose que des esquisses qui ont été présentées en réunion publique et en conseil.

**Budget** : C. Fages est en demande d'une projection budgétaire triennale. Y. Oubreyrie lui propose de l'associer à la commission finances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Maire, Raphaël DAUBET

Le secrétaire de séance, Jérôme ARESTIER